

## Mairie de CIZE

---

**À:** dupasquier xavier  
**Objet:** RE: Réunions du 6 janvier 2022

**De :** dupasquier xavier <xavier.dupasquier@ain.fr>

**Envoyé :** mardi 28 décembre 2021 16:06

**À :** cize.mairie@wanadoo.fr

**Objet :** Réunions du 6 janvier 2022

Monsieur le maire,

Vous avez transmis au Département le dossier de révision allégé n° 1 et 2 du PLU de votre commune. Après examen de ces dossiers nous vous avons adressé un courrier d'avis en date du 14 décembre dernier.

Vous avez également invité le département à participer aux réunions d'examen conjoint de ces dossiers le 6 janvier prochain.

Je vous remercie de bien vouloir excuser le Département. En effet, des contraintes d'emploi du temps ne nous permettront de participer à ces réunions.

Bien cordialement



**Xavier DUPASQUIER**  
Responsable Service Aménagement et  
Observatoire des Territoires  
DGA FIDAT / Direction du Développement des Territoires  
45 Avenue Alsace Lorraine CS 10114  
01000 BOURG EN BRESSE  
**Bureau : site de la Madeleine - 13 Av. de la victoire**  
Tél : 04 74 47 05 95 – Poste 35 20  
<http://www.ain.fr>

**Direction générale adjointe**  
**Finances, développement**  
**et attractivité des territoires**  
Direction du développement des territoires  
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/EL  
Dossier suivi par :  
**Madame Emmanuelle LEGENDRE**  
tél : 04.69.19.10.60

Monsieur Luc DESBOIS  
Maire  
Mairie  
2, rue Principale  
01250 CIZE

Bourg-en-Bresse, le **14 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

Par courrier du 21 septembre 2021, vous avez notifié au Département de l'Ain les projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cize, conformément aux dispositions des articles de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de révision allégée n°1 porte sur l'assouplissement du règlement de la zone agricole du PLU afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole dans le cadre de l'accueil d'un projet en maraîchage.

Le projet de révision allégée n°2 porte sur la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone agricole stricte du PLU, en vue de permettre l'accueil d'un projet d'hébergements touristiques au sein d'un bâtiment existant.

**Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Président  
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président chargé de la  
contractualisation et de l'aménagement du  
territoire

Romain DAUBIÉ



Département de l'Ain  
45 avenue Alsace-Lorraine  
BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 32 32 32

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)

